

SECTEUR : EMBALLAGES

Ne tuons pas le bioplastique en France

Le 11 octobre dernier nos députés ont voté à l'unanimité un amendement à la Loi d'Orientation Agricole 2006 visant à interdire les sacs et les emballages en plastique non biodégradable sur le territoire français à partir du 1er janvier 2010. En tant qu'industriel nous avons confirmé le réalisme de cet objectif, à condition de le limiter dans un premier temps à tous les types de sacs plastiques, pour l'appliquer plus tard à l'ensemble du secteur de l'emballage. Nous avons alors salué une décision politique ambitieuse et responsable, qui faisait le choix du bioplastique et des matières respectueuses de l'environnement.

A la veille des débats au Sénat, qui porteront, entre autres, sur l'article 11 bis de la Loi d'Orientation Agricole, et au vu des différents amendements déposés à ce jour, nous regrettons d'assister à la dénaturation du texte, vidé progressivement de sa substance et de toute ambition environnementale.

Nous regrettons le choix politique de nos représentants. En effet, contrairement à l'amendement proposé par les Députés, seuls les sacs de caisse non biodégradables se retrouveraient au final interdits, soit à peine 20% de la production totale de sacs plastiques. Cette décision ne résoudra ni les problèmes de pollution visuelle ni les ravages environnementaux actuels. Elle remet par contre gravement en question le développement dans notre pays de plastiques issus de matières premières végétales renouvelables (amidons de pomme de terre, de maïs...). Ces matières constituent pourtant des substituts écologiquement et économiquement pertinents, 100% biodégradables et sans aucun résidu pour la nature. Enfin, renoncer au bioplastique prive le monde agricole d'une opportunité formidable, puisque le remplacement de la totalité de la production française de sacs plastiques ferait passer notre production actuelle de pommes de terre féculière de 1,2 millions de tonnes à 600 000 tonnes annuelles, créant naturellement de l'emploi en France.

En tant qu'industriel, et devant le flou qui entoure les débats actuels nous affirmons cependant que l'arrêt sur le territoire français de toute fabrication, commercialisation ou distribution de tous types de sacs en plastique non biodégradables à l'exception des sacs destinés au conditionnement dans l'industrie, est un objectif réalisable en 2010 à compter que le France fasse le choix des matières 100% biodégradables et renouvelables.

Parce qu'il est grand temps d'agir et parce que nous pouvons techniquement répondre aux attentes des Français, nous relèverons le défi des matières biodégradables et renouvelables.

SPhere, anciennement SP Metal, est un Groupe Français leader Européen de l'emballage ménager également présent dans le domaine de l'emballage alimentaire pour la restauration collective, le film agricole, et tout type de film utilisé par des entreprises industrielles ou de service.

SPhere produit annuellement 150 000 tonnes de film plastique dont 140 000 tonnes de sacs poubelle, de sacs de caisse, de sachets congélation, et 10 000 tonnes d'autres films industriels ou agricoles. SP METAL convertit également 15 000 tonnes d'aluminium par an.

Création du groupe : 1976

Chiffre d'affaires 2005 : 300 millions d'euros

Effectif : 1300 collaborateurs

14 Unités de production : 5 en France – 1 en Espagne – 2 en Grande-Bretagne – 1 aux Pays-Bas – 1 en République Tchèque – 1 au Danemark – 2 en Italie – 1 en Allemagne

Marchés : Grand Public 64% – Collectivités locales 7% – Entreprises et Services 29%

Contacts presse :

Marielle Cayron His – SPhere

Tél : 01 53 65 23 00 m.cayron@spmetal.com

Emmanuelle Messéan – Agence Leo Corporate

Tel : 01 55 20 27 03 - fax : 01 55 20 26 99 emessean@leoburnett.fr